



# Les Naturalistes de Champagne Ardenne

**Siège : 18 rue Georges Furier – 10260 Saint Parres-les-Vaudes**

CPDP Petite Seine grand gabarit  
Centre d'affaires Claudel  
1, rue des Ponts  
10400 NOGENT-SUR-SEINE

Saint Parres-les-Vaudes, le 16/02/2012

**Objet** : Contribution au projet de passage à grand gabarit du canal navigable liant Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous faire part de nos vives inquiétudes quant au passage à grand gabarit du canal navigable liant Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine.

La Bassée, outre ses fonctions « sociétales » évidentes, est une plaine alluviale d'un très grand intérêt naturaliste. On n'y retrouve quelques unes des espèces de faune et de flore les plus menacées sur le territoire national, comme la Vigne sauvage ou le Rôle des Genêts.

Des habitats naturels et semi-naturels, dont certains sont encore en bon état de conservation, sont totalement dépendants du comportement des masses d'eau en présence dans le système alluvial. En effet, les crues, les niveaux de basses eaux dans le lit mineur ou le réseau hydrographique secondaire (noues, fossés...) et tous les niveaux intermédiaires, alimentent de manière variablement fréquente les milieux naturels.

**Or, l'étude hydraulique dans son état actuel, n'est pas de nature à appréhender correctement l'importance des impacts que pourraient avoir un tel aménagement.**

Notamment, l'étude se borne à quantifier les impacts sur le niveau et la fréquence des crues. L'impact de variation de niveau de « 5 cm » est présenté comme « non significatif ». Un tel niveau peut conduire au contraire à un impact significativement important pour l'intégrité des habitats naturels, en empêchant l'inondation de vastes surfaces.

**De surcroit, l'étude hydraulique n'aborde à aucun moment les particularités pédologiques du sol alluvial et le comportement des nappes alluviales et de la craie.** Pourtant, ces masses d'eau constituent deux des trois piliers de la présence d'habitats naturels typiques des vallées alluviales en Bassée. Pour preuve, l'impact des pompes directs dans la nappe alluviale, afin de maintenir son toit dans des valeurs compatibles avec le bon fonctionnement de l'ouvrage, est totalement ignoré, au même titre que l'impact du retrait de matériaux du lit majeur, ...

Enfin, nous attirons l'attention du maître d'ouvrage et des décideurs, sur le fait qu'une partie de **la Bassée champenoise constitue aujourd'hui le dernier tronçon fonctionnel de la Bassée**, qui s'étend de Romilly-sur-Seine à Montereau-Fault-Yonne.

**Le fonctionnement hydrogéologique de la partie francilienne de la Bassée a été perturbé par des aménagements tels que la mise à grand gabarit de la Seine jusqu'à Bray-sur-Seine.** Le degré de fonctionnalité de la zone humide dans le secteur de Nogent-sur-Seine est qualifié de « très bon » par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie<sup>1</sup>, alors qu'une grande partie de la Bassée est classée en degré « bon », voire « moyen » sur certaines zones particulièrement altérées.

Les spécialistes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du PIREN<sup>2</sup> Seine doivent absolument être sollicités pour apporter leur connaissance sur le fonctionnement des zones humides de la Bassée.

Si le fonctionnement hydrogéologique est le problème clef de cet aménagement, les impacts directs sur les milieux sont nombreux, comme le curage du fond et la modification brutale des berges du lit mineur.

Les impacts indirects et induits (développement industriel à Nogent) ne sont pas pris en compte.

**Aussi, nous vous demandons que soit considérés à leur juste valeur les enjeux environnementaux de ce projet pharaonique :**

- extrêmement onéreux (y compris en sous-estimant le coût de l'entretien et de véritables mesures compensatoires) ;
- **qui va à l'encontre du principe de toutes les lois, règlements, documents de planification (SDAGE) en vigueur liés à la prise en compte de la préservation des zones humides et de la ressource en eau ;**
- qui viendrait altérer une source d'eau potable gigantesque, une zone d'expansion des crues vitales (et gratuite, à comparer aux 500 millions d'euros du projet « crue Seine Bassée » !) **et une des dernières zones alluviales fonctionnelles d'Europe de l'Ouest.**

**Sous réserve d'une étude hydrogéologique complète et rigoureuse, incluant une évaluation objective de l'impact sur les milieux naturels,** la mise à gabarit « 1000 tonnes », soit le scénario 1, pourraient éventuellement constituer **un bon compromis entre développement économique** (limité à Nogent-sur-Seine) et **préservation des ressources naturelles**, si et seulement si elles sont accompagnées de mesures de réduction et de compensation des impacts à la hauteur des enjeux. Le choix de ce scénario consiste **à améliorer les capacités de navigation sur une voie navigable existante**, elle correspond à notre avis à un choix pertinent de consolidation d'un axe de transport par voie d'eau déjà établi.

Nous restons cependant inquiets vis-à-vis de la réelle volonté d'application des mesures compensatoires, même si celles-ci sont entérinées préalablement par voie administrative. De nombreux exemples montrent que ces mesures restent à l'état de projet ou de promesses, comme les mesures compensatoires du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine.

**Le Président des NCA**



<sup>1</sup> AMZAL, Typologie fonctionnelle des corridors fluviaux du Bassin Seine Normandie, septembre 2010.

<sup>2</sup> Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'environnement de la Seine.